



Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine

**PREPARATION
AU DIPLOME UNIVERSITAIRE
EXPERT EN GESTION DE PATRIMOINE**



UdA | Université d'Auvergne

Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine
36, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04.73.17.15.10 – Fax : 04.73.29.11.96 – Mail : contact@aurep.com
www.aurep.com

➤ Depuis sa création (15 mars 1995), l'AUREP (Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine) propose des formations en gestion de patrimoine. Ces formations sont destinées aux professionnels du conseil patrimonial. Elles sont qualifiantes. Elles peuvent être également diplômantes, dans la mesure où les professionnels qui le souhaitent peuvent présenter les examens des différents diplômes d'études spécialisées en gestion de patrimoine de l'Université d'Auvergne, diplômes de niveau troisième cycle (Bac + 5) :

- **DU Expert en Gestion de Patrimoine (GP)**
- **DU Gestion Internationale du Patrimoine (GIP)**
- **DU Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise (IPCE)**

Les formations de l'AUREP sont évidemment totalement adaptées aux exigences pédagogiques définies par l'Université d'Auvergne pour chacun de ces diplômes.

Les formations en gestion de patrimoine sont reconnues, depuis leur création, comme formation de référence en France par l'ensemble des professionnels.

Plus de 5 000 professionnels (conseillers en gestion de patrimoine indépendants, notaires, avocats, experts comptables, collaborateurs de banque, courtiers ou agents d'assurance) sont aujourd'hui titulaires de l'un ou l'autre des diplômes clermontois.

➤ Le DU Expert en Gestion de Patrimoine permet la pratique du conseil juridique approprié au conseil patrimonial. Il satisfait en effet aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2000 en tant que diplôme de troisième cycle en gestion de patrimoine.

Le volume horaire de cette formation (273 heures) et son contenu pédagogique répondent aux exigences réglementaires pour la délivrance du livret de stage nécessaire pour toute inscription à l'Orias (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance), inscription indispensable pour réaliser des opérations d'assurance.

Le DU Expert en Gestion de Patrimoine, diplôme reconnu par l'Etat depuis le mois de Mai 2013.

Précisons que le DU Expert Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne est un diplôme reconnu par l'Etat. Il est en effet inscrit au RNCP depuis la décision de la Commission nationale de certification professionnelle en date du 26 avril 2013 (arrêté du 24 Mai 2013, publié au JO du 16 juin 2013, n° 0138) <http://www.aurep.com/actualites/le-du-gestion-de-patrimoine-officiellement-enregistre-au-rncp/>

Les conditions d'inscriptions de ce diplôme au RNCP sont les suivantes :

- Diplôme de niveau 1 (bac + 5)
- Titre : Expert en gestion de patrimoine
- Code NSF 313 (banques, finances, assurances, immobilier)

Reconnu par l'Etat, les titulaires du diplôme satisfont aux différentes exigences réglementaires pour exercer les missions d'un CGP, à savoir : conseil en investissement financier (CIF), conseil juridique et fiscal (CJA), agent immobilier, intermédiation en assurances, prescriptions de produits financiers, courtage en crédits (IOBSP).

Pour 2015, les préparations au DU se feront dans les villes suivantes : Aix en Provence, Clermont Ferrand, Lille et Paris. Quelle que soit la localisation, les enseignements sont assurés par la même équipe pédagogique.

Jean-Pierre CORBEL
Président de l'AUREP

EQUIPE ADMINISTRATIVE DE L'AUREP

Président : Jean-Pierre CORBEL

Directeur : Catherine ORLHAC

Informations générales

Laëtitia GALLON

Tél : 04 73 17 15 10

Fax : 04 73 29 11 96

E-mail : contact@aurep.com

Renseignements relatifs au financement des formations

Jacqueline PROVOST

Tél : 04 73 17 15 07

Fax : 04 73 29 11 96

E-mail : jacqueline.provost@aurep.com

Site Internet : <http://www.aurep.com>

Rejoignez l'AUREP sur:



@AUREPClermont



**DIPLOME DE L'UNIVERSITE D'Auvergne
EN GESTION DE PATRIMOINE**

Durée de 36,5 jours, soit 273 heures

EQUIPE PEDAGOGIQUE
ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES, PROFESSIONNELS ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT

<p>Brigitte AUDUREAU <i>DU Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne</i> <i>Consultante</i></p>	<p>L'investissement immobilier locatif : aspect fiscal L'impôt de Solidarité sur la Fortune</p>
<p>Jean AULAGNIER <i>Doyen honoraire, Université d'Auvergne</i> <i>Vice-Président de l'AUREP</i></p>	<p>Gestion de Patrimoine : Définition et méthodologie Le démembrement de propriété Assurance vie : Stipulation pour soi-même Assurance vie : Stipulation pour autrui</p>
<p>Michel BERGOUIGNOUX <i>Maître de conférences, Université d'Auvergne</i></p>	<p>Les obligations : gestion obligataire et stratégie patrimoniale Assurance-vie : aspects économiques</p>
<p>Nathalie BERNARD</p>	<p>Les actifs immobiliers : aspects civils</p>
<p>Cécilia BROTO <i>DU Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne</i> <i>Diplômée Notaire – Consultante</i></p>	<p>Le concubinage - Le pacte civil de solidarité Les actifs immobiliers : aspect civil L'indivision : Aspects civils et fiscaux Gestion du patrimoine des personnes protégées</p>
<p>Roseline CHARASSE <i>Ingénierie patrimoniale CIC</i></p>	<p>Etudes de cas de synthèse (2^e semestre)</p>
<p>Christian ENSFELDER <i>DU Gestion de Patrimoine</i> <i>DU Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de</i> <i>l'Université d'Auvergne</i> <i>Consultant & Gérant Ecco Patrimoine</i></p>	<p>Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale Etudes de cas de synthèse (2^e semestre)</p>
<p>Jean FURET <i>DU Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne</i> <i>Consultant</i></p>	<p>Assurance vie : Stipulation pour soi-même Assurance vie : Stipulation pour autrui</p>
<p>Dominique GARREAU/Guy SABRIE <i>Factorielles</i></p>	<p>Stratégie Retraite</p>
<p>Charlotte HERROU <i>DESS Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne</i> <i>Notaire</i></p>	<p>Gestion du patrimoine des personnes protégées</p>
<p>Laurent LAMAZERE <i>Président SAS LAMAZERE Gestion Privée</i></p>	<p>Les obligations : gestion obligataire et stratégie patrimoniale Actions, Produits Dérivés - Gestion de portefeuille</p>

Xavier LEBRUN

Directeur juridique en charge de l'ingénierie patrimoniale,
Oudart banque privée

L'impôt de Solidarité sur la Fortune

Geneviève MIERMONT

DESS Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne
Diplôme Supérieur du Notariat
Consultante

Transmission à cause de mort : aspect civil
L'indivision : Aspects civils et fiscaux
Le concubinage - Le pacte civil de solidarité
Etude de cas de synthèse (1^{er} semestre et 2^e semestre)

Charles NOURISSAT

CGPI - Formateur

Allocations d'actifs
Sélection de fonds

Catherine ORLHAC

DESS Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne
Directeur de l'AUREP
Consultante

Le démembrement de propriété
Les sociétés civiles
Fiscalité de la transmission à titre gratuit
Etude de cas de synthèse (1^{er} semestre et 2^e semestre)

Pascal PINEAU

DESS Gestion de Patrimoine et DU Ingénierie Patrimoniale
du Chef d'Entreprise de l'Université d'Auvergne
Consultant

Les donations et donations partages
Les régimes matrimoniaux
Les sociétés civiles
La protection du survivant du couple – étude de cas
Etudes de cas de synthèse (2^e semestre)

Pascal PINEAU / Claude LAJUGEE

Associés Metisse Finance

Optimisation du conseil patrimonial sous l'axe commercial et comportemental

Georges PROVOST

Professeur certifié, Université d'Auvergne

Evaluation des paramètres patrimoniaux
Formalisation de stratégies patrimoniales

Jean-Marin SERRE

Professeur agrégé, Université d'Auvergne
Directeur du Master 2 – Gestion de Patrimoine

Livre 1 - Environnement économique du conseil patrimonial
Livre 2 - Evaluation des marchés et arbitrage patrimonial.
Analyse économique du marché immobilier

Jean-Pierre VEDRINE

Professeur agrégé, Université d'Auvergne

Actions, Produits Dérivés
Gestion de portefeuille

PLAN

MODULE INTRODUCTIF

- Gestion de Patrimoine : Définition et méthodologie

MODULE ECONOMIQUE

- Environnement économique du conseil patrimonial
- Evaluation des paramètres patrimoniaux
- Les obligations : gestion obligataire et stratégie patrimoniale
- Assurance-vie : aspects économiques
- Actions, Produits Dérivés - Gestion de portefeuille
- Evaluation des marchés et arbitrage patrimonial - Analyse économique du marché immobilier
- Allocations d'actifs
- Sélection de fonds

MODULE CIVIL

- Régimes matrimoniaux
- Les donations et donations-partages
- Le démembrement de propriété
- L'indivision : Aspects civils et fiscaux - Le concubinage - Le pacte civil de solidarité
- Les actifs immobiliers : aspect civil
- La transmission pour cause de mort
- Assurance vie– stipulation pour soi-même
- Assurance vie– stipulation pour autrui
- Les sociétés civiles
- Gestion du patrimoine des personnes protégées

MODULE SOCIAL

- Stratégies Retraite

MODULE FISCAL

- Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale
- Investissement immobilier locatif : aspect fiscal
- Impôt de Solidarité sur la Fortune
- Fiscalité de la transmission à titre gratuit.

STRATEGIES PATRIMONIALES

- Optimisation du conseil patrimonial sous l'axe commercial et comportemental
- La protection du survivant du couple – étude de cas
- Formalisation de stratégies patrimoniales

ETUDES DE CAS

Etude de cas de synthèse (1^{er} semestre et 2^e semestre)

Voir contenu pédagogique détaillé pages suivantes

MODULE INTRODUCTIF

GESTION DE PATRIMOINE : DEFINITION ET METHODOLOGIE (DUREE : ½ JOURNEE)

PREMIERE PARTIE : LA PLACE DE CLERMONT-FERRAND DANS L'OFFRE NATIONALE DE FORMATION

Les raisons d'une position de référence

DEUXIEME PARTIE : LE MARCHE DU CONSEIL PATRIMONIAL

Chapitre 1 : Une offre de plus en plus abondante

Chapitre 2 : Une demande de plus en plus exigeante

TROISIEME PARTIE : DEFINITION DU CONSEIL PATRIMONIAL

Chapitre 1 : La gestion de patrimoine : maximisation des résultats

Chapitre 2 : Le conseil patrimonial

1. Optimisation de la jouissance
2. Maîtrise du droit de disposer

Chapitre 3 : L'exercice des droits de jouissance

1. Exercice des droits économiques (avoirs) et politiques (pouvoirs)
2. Les actes d'administration, de représentation et de disposition

Chapitre 4 : Les contraintes pesant sur la jouissance et l'arbitrage

1. Les incapacités de gérer
2. Les contraintes légales et conventionnelles
3. Les réformes de propriété partagée

QUATRIEME PARTIE : METHODOLOGIE DU CONSEIL PATRIMONIAL

Chapitre 1 : La distinction fondamentale entre contenu et contenant

Chapitre 2 : L'audit

1. Du contenu : bilans économiques, civil, fiscal, social
2. Du contenant : comment la propriété est partagée ?

Chapitre 3 : Les prescriptions

1. Relatives au contenu (allocation d'actifs)
2. Relatives au contenant (modes de détention)

Chapitre 4 : La mise en œuvre des préconisations économiques et juridiques (l'ingénierie patrimoniale)

MODULE ECONOMIQUE

GESTION ECONOMIQUE DU PATRIMOINE : LA PERFORMANCE PATRIMONIALE ET LES MARCHES (DUREE : 2 JOURS)

LIVRE 1 : L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU CONSEIL PATRIMONIAL

Chapitre 1 : le circuit économique, l'équilibre et les crises

1. La mécanique du circuit, équilibre et déséquilibre
2. Le bouclage monétaire et financier du circuit
3. Le prologue à la mondialisation financière : le basculement des années 80 et 90

Chapitre 2 : l'économie mondiale de marche de capitaux

1. De « l'économie d'endettement » à l'économie de « marchés de capitaux » : la transformation des structures financières des années 80
2. L'architecture des marchés et l'innovation financière
3. La logique financière du système et ses risques

Chapitre 3 : taux d'intérêt, risque et performance patrimoniale

1. La rentabilité attendue des actifs patrimoniaux
2. Causes et effets des variations de taux d'intérêt

Conseils et précisions sur les cours « environnement économique et financier » et « arbitrage patrimonial et marche immobilier ».

LIVRE 2 : EVALUATION DES MARCHES ET ARBITRAGE PATRIMONIAL, ANALYSE ECONOMIQUE DU MARCHE IMMOBILIER

Chapitre 1 : Evaluation des marchés d'actifs et arbitrage patrimonial

1. Les critères d'évaluation
2. L'arbitrage entre actifs ou marchés/L'allocation d'actifs

Chapitre 2 : Analyse économique du marché immobilier

1. Le marché immobilier, l'environnement et les marchés de capitaux
2. Acteurs, produits et modes de détention immobiliers
3. Notions d'évaluation immobilière ; rentabilité et risque du placement immobilier
4. Les indicateurs spécifiques de l'état du marché immobilier

CONCLUSION : BULLE OU HAUSSE JUSTIFIEE DES PRIX ? KRACH IMMOBILIER OU SIMPLE RETOURNEMENT DU MARCHE ?

EVALUATION DES PARAMETRES PATRIMONIAUX (DUREE : 1 JOUR)**Utilisation d'une calculatrice Casio Graph 100 enrichie d'applications spécifiques****INTRODUCTION****PREMIERE PARTIE : ACTUALISATION A INTERETS COMPOSES**

Chapitre 1 : Intérêts composés annuellement

Chapitre 2 : La période de composition est une fraction d'année

DEUXIEME PARTIE : ETUDES THEMATIQUES ECONOMIQUES

Chapitre 1 : Rentabilité d'un placement

Chapitre 2 : Emprunts indivis

Chapitre 3 : Obligations à taux fixe

Chapitre 4 : Assurance-vie et rachats

Chapitre 5 : Démembrement de propriété : évaluation économique

Chapitre 6 : Espérance de vie

Chapitre 7 : Rente viagère financière

TROISIEME PARTIE : ETUDES THEMATIQUES FISCALES

Chapitre 1 : Démembrement de propriété : évaluation fiscale

Chapitre 2 : Impôt sur le revenu

Chapitre 3 : Fiscalité des particuliers

Chapitre 4 : Fiscalité des professionnels

Chapitre 5 : Social

QUATRIEME PARTIE : IMMOBILIER

Chapitre 1 : Plus-values immobilières des particuliers

Chapitre 2 : Calcul du revenu foncier

Chapitre 3 : Répartition du déficit foncier

Chapitre 4 : Prêts substitutifs

Chapitre 5 : Location meublée

Chapitre 6 : Dispositif PINEL

Chapitre 7 : Indicateur effet de levier

CINQUIEME PARTIE : CALCULS FINANCIERS

Chapitre 1 : Enoncés

Chapitre 2 : Eléments de correction

ANNEXES

Liste des utilitaires

Conseils d'utilisation

Récapitulatif des écrans d'accueil

LES OBLIGATIONS : GESTION OBLIGATAIRE ET STRATEGIE PATRIMONIALE (DUREE : 1 JOUR)

PREMIERE PARTIE : L'EPARGNE INVESTIE : LE PRODUIT ET SON MARCHE

Chapitre 1 : Acquérir et gérer des obligations « en direct »

1. Pourquoi des obligations ? Les caractéristiques originales du produit
2. Pourquoi des obligations « en direct » ? avantages et inconvénients

Chapitre 2 : Où les acquérir ? Acheter ou souscrire ? Objectifs d'une gestion obligataire

1. L'acquisition sur le marché primaire (à l'émission)
2. L'acquisition sur le marché secondaire

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS ET CONTRAINTES D'UNE GESTION OBLIGATAIRE

Chapitre 1 : Objectifs d'une gestion obligataire

1. Rendement et rentabilité, objectifs intermédiaires de la gestion
2. Le rendement du titre à l'émission
3. Le rendement et la rentabilité du titre acquis sur le marché secondaire

Chapitre 2 : De l'épargne investie à l'épargne disponible : les contraintes sur la rentabilité

1. La contrainte fiscale
2. Les contraintes d'origine économique : l'environnement économique et le fonctionnement des marchés

TROISIEME PARTIE : GESTION OBLIGATAIRE ET STRATEGIES D'OPTIMISATION PATRIMONIALE

Chapitre 1 : Exemples de gestion obligataire et de stratégies de protection contre le risque

1. Stratégies de protection contre les risques
2. Le risque au service de la gestion

Chapitre 2 : Calcul obligataire et optimisation patrimoniale

1. Décliner la rentabilité en revenus immédiats et revenus à terme (plus-values)
2. Contrainte fiscale et rentabilité nette
3. Stratégies de partage et de "gestion transmissive"

CONCLUSION GENERALE

ASSURANCE-VIE : ASPECTS ECONOMIQUES (DUREE : ½ JOURNEE)

PREMIERE PARTIE : LA GESTION DES CONTRATS EN EUROS PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE D'ASSURANCE

Chapitre 1 : Les principales caractéristiques des contrats en euros (rappels) et leur effet sur le rendement des contrats

Chapitre 2 : La parade des compagnies d'assurance pour contrer la baisse des rendements

DEUXIEME PARTIE : LA GESTION DES CONTRATS EN UC PAR LES SOUSCRIPTEURS ET LES MESURES D'ASSISTANCE MISES EN ŒUVRE PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Chapitre 1 : La diversification de la gamme des supports d'investissement

Chapitre 2 : La commercialisation de nouveaux contrats et l'offre de garanties nouvelles

Chapitre 3 : L'assistance de gestion proposée par les compagnies d'assurance Chapitre 4 : La durée du contrat

ACTIONS, PRODUITS DERIVES - GESTION DE PORTEFEUILLE (DUREE : 1 JOUR)

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : LES ACTIONS

Chapitre 1 : Généralités sur les actions

Chapitre 2 : Les actions ordinaires et titres assimilables

Chapitre 3 : Le rendement et le risque des actions

DEUXIEME PARTIE : LE MARCHE ET LES INDICES BOURSIERS

Chapitre 1 : Les marchés

Chapitre 2 : Les indices boursiers

Chapitre 3 : L'utilisation des indices boursiers

TROISIEME PARTIE : L'EVALUATION DES ACTIONS

Chapitre 1 : L'approche par les indicateurs boursiers

Chapitre 2 : L'approche actuarielle

QUATRIEME PARTIE : LA GESTION DE PORTEFEUILLE

Chapitre 1 : Le principe de base

Chapitre 2 : La diversification du portefeuille

Chapitre 3 : Les modes de gestion

CINQUIEME PARTIE : LES INSTRUMENTS A TERME ET LES PRODUITS STRUCTURES

Chapitre 1 : les instruments à terme

Chapitre 2 : les produits structurés

ANNEXES : NOTIONS A CONNAITRE ET OPERATIONS A MAITRISER

ALLOCATION D'ACTIFS (DUREE : 1 JOUR)

PREMIERE PARTIE : ECONOMIE ET MARCHES FINANCIERS

- Chapitre 1 : Grandes variables économiques
- Chapitre 2 : Cycles économiques de long terme et moyen terme
- Chapitre 3 : Les politiques monétaires et budgétaires
- Chapitre 4 : Influence sur les marchés à long et moyen terme

DEUXIEME PARTIE : CLASSES D'ACTIFS ET VALORISATIONS

- Chapitre 1 : Monétaire
- Chapitre 2 : Obligataire
- Chapitre 3 : Actions
- Chapitre 4 : Matières premières
- Chapitre 5 : Immobilier

TROISIEME PARTIE : RISQUE ET PROFIL DE RISQUE

- Chapitre 1 : Appréhension
- Chapitre 2 : Volatilité et autres mesures
- Chapitre 3 : Risque et durée d'investissement

QUATRIEME PARTIE : TECHNIQUES D'ALLOCATION D'ACTIFS

CINQUIEME PARTIE : CAS PRATIQUE

SELECTION DE FONDS (DUREE : ½ JOURNEE)

INTRODUCTION

Principes et implication de la sélection d'OPCVM

PREMIERE PARTIE : CONNAITRE ET COMPRENDRE LES CRITERES QUANTITATIFS D'ANALYSE

- Chapitre 1 : Analyse de la performance
 - Chapitre 2 : Définition et analyse des critères de risque
 - Chapitre 3 : Définition et analyse des ratios rentabilité risque
 - Chapitre 4 : Critères et analyse de la réactivité
 - Chapitre 5 : Critères et analyse de l'asymétrie des rendements
- Cas pratique : Interprétation d'une fiche d'analyse de performance

DEUXIEME PARTIE : SELECTION THEMATIQUE

- Chapitre 1 : A partir d'une approche macroéconomique
 - Chapitre 2 : A partir d'un type de gestion
 - Chapitre 3 : A partir d'une contrainte de risque
- Cas pratique : Définir les critères à retenir en fonction de différentes thématiques

TROISIEME PARTIE : SELECTION DE FONDS ET REGLEMENTATION

- Chapitre unique : Les obligations du conseiller
- Cas pratique : Argumenter le choix d'un fonds à partir d'une fiche d'analyse

MODULE CIVIL

REGIMES MATRIMONIAUX (DUREE : 1 JOUR ½)

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : LE REGIME PRIMAIRE

- Chapitre 1 : Définition et caractéristiques
- Chapitre 2 : Les charges du mariage
- Chapitre 3 : Les pouvoirs des époux
- Chapitre 4 : L'indépendance professionnelle des époux

DEUXIEME PARTIE : LE REGIME LEGAL

- Chapitre 1 : Régime légal et effets de la loi du 13 juillet 1965
- Chapitre 2 : Propriété des biens
- Chapitre 3 : Pouvoirs de gestion des biens communs
- Chapitre 4 : Passif
- Chapitre 5 : Modification du régime matrimonial

TROISIEME PARTIE : LES REGIMES COMMUNAUTAIRES CONVENTIONNELS

- Chapitre 1 : Communauté de meubles et acquêts
- Chapitre 2 : Communauté universelle
- Chapitre 3 : Clauses de mise en communauté et d'exclusion de communauté
- Chapitre 4 : Avantages matrimoniaux : autres clauses
- Chapitre 5 : Avantages matrimoniaux et action en retranchement
- Chapitre 6 : Autres clauses

QUATRIEME PARTIE : DISSOLUTION DE L'UNION ET REGIME COMMUNAUTAIRE

- Chapitre 1 : Principes généraux
- Chapitre 2 : Régime des récompenses et des créances entre époux
- Chapitre 3 : Régime des dettes

CINQUIEME PARTIE : LES REGIMES SEPARATISTES

- Chapitre 1 : Séparation de biens pure et simple
- Chapitre 2 : Séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêts

SIXIEME PARTIE : LA PARTICIPATION AUX ACQUETS

Chapitre 1 : Principes

Chapitre 2 : Pendant la vie du régime

Chapitre 3 : A la dissolution du régime

SEPTIEME PARTIE : LE REGIME DE PARTICIPATION FRANCO-ALLEMAND

Chapitre 1 : Principes et équilibres généraux

Chapitre 2 : Eléments spécifiques

HUITIEME PARTIE : DIVORCE

Chapitre 1 : Loi du 26 mai 2004 : objectifs

Chapitre 2 : Prestation compensatoire

Chapitre 3 : Effets du divorce sur les avantages matrimoniaux

Chapitre 4 : Autres conséquences

NEUVIEME PARTIE : SEPARATION DE CORPS

Chapitre 1 : Définition et principes

Chapitre 2 : Conséquences pratiques

Chapitre 3 : Fin de la séparation de corps

DIXIEME PARTIE: REGIMES MATRIMONIAUX ET INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL PRIVE

Chapitre 1 : Droit international privé : résumé des principes

Chapitre 2 : Epoux mariés après le 1^{er} septembre 1992

Chapitre 3 : Epoux mariés avant le 1^{er} septembre 1992

LES DONATIONS ET DONATIONS-PARTAGES (DUREE : 1 JOUR)

PREMIERE PARTIE : LES PRINCIPES DES DONATIONS

Chapitre 1 : Définition des donations : le fond et la forme

Chapitre 2 : Effet des donations

DEUXIEME PARTIE : LES DIFFERENTS TYPES DE DONATIONS

Chapitre 1 : Nature des donations eu égard à leur traitement successoral

Chapitre 2 : Donations avec réserves, charges et conditions

LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE (DUREE : 3 JOURS)

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : L'ORIGINE DU DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

- Chapitre 1 : L'usufruit résultant d'un décès
- Chapitre 2 : L'usufruit résultant d'opérations d'ingénierie patrimoniale
- Chapitre 3 : L'usufruit judiciaire

DEUXIEME PARTIE : LA DUREE DU DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

- Chapitre 1 : La propriété : un droit perpétuel
- Chapitre 2 : L'usufruit : un droit temporaire
- Chapitre 3 : L'usufruit : un droit successif
- Chapitre 4 : La fin du démembrement de propriété

TROISIEME PARTIE : L'ASSIETTE DE L'USUFRUIT

- Chapitre 1 : Le démembrement de droit commun
- Chapitre 2 : les démembrements spécifiques

QUATRIEME PARTIE : L'EVALUATION DES DROITS DEMEMBRES

- Chapitre 1 : L'évaluation fiscale
- Chapitre 2 : L'évaluation économique

L'INDIVISION : ASPECTS CIVILS ET FISCAUX – LE CONCUBINAGE – LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (DUREE : 1 JOUR)

PREMIERE PARTIE : L'UNION LIBRE OU CONCUBINAGE

- Chapitre 1 : La diversité des cas d'union libre
- Chapitre 2 : La preuve de l'union libre
- Chapitre 3 : Les effets de l'union libre
- Chapitre 4 : Les acquisitions immobilières entre concubins
- Chapitre 5 : La rupture de l'union libre
- Chapitre 6 : La protection du concubin survivant

DEUXIEME PARTIE : LE CONCUBINAGE ORGANISE : LE PACS

- Chapitre 1 : les généralités
- Chapitre 2 : La conclusion du PACS
- Chapitre 3 : Les effets du PACS
- Chapitre 4 : La fin du PACS
- Chapitre 5 : PACS et succession
- Chapitre 6 : La fiscalité du PACS
- Chapitre 7 : PACS et dispositions sociales

TROISIEME PARTIE : L'INDIVISION

- Chapitre 1 : indivision régime légal et conventionnel
- Chapitre 2 : fiscalité du partage

LES ACTIFS IMMOBILIERS : ASPECT CIVIL (DUREE : 1 JOUR)**PREMIERE PARTIE : LA VENTE D'UN IMMEUBLE URBAIN**

Chapitre 1 : La vente d'immeuble urbain existant

Chapitre 2 : La vente d'immeuble urbain à construire ou vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Art 1601-1 C. Civ

DEUXIEME PARTIE : LA GESTION DES IMMEUBLES URBAINS

Chapitre 1 : Le bail d'habitation : la loi du 6 juillet 1989

Chapitre 2 : II - Le bail d'habitation : les droits de préemption des locataires de locaux à usage d'habitation

TRANSMISSION POUR CAUSE DE MORT (DUREE : 1 JOUR ½)**PREMIERE PARTIE : LA DEVOLUTION SUCCESSORALE**

Chapitre 1 : les conditions pour succéder

Chapitre 2 : La dévolution légale : désignation des héritiers

Chapitre 3 : la dévolution volontaire

DEUXIEME PARTIE : LA TRANSMISSION DE LA SUCCESSION

Chapitre 1 : L'option successorale

Chapitre 2 : L'administration de la succession (points particuliers)

TROISIEME PARTIE : LE REGLEMENT CIVIL DE LA SUCCESSION

Chapitre 1 : Liquidation passive et active de la succession

Chapitre 2 : Le partage

Chapitre 3 : Aspects pratiques du règlement de la succession

**ASSURANCE VIE :
STIPULATION POUR SOI-MEME – STIPULATION POUR AUTRUI (DUREE : 2 JOURS)**

LIVRE UN : SOUSCRIPTION ET GESTION DES CONTRATS DE CAPITAL DIFFERE : STIPULATION POUR SOI-MÊME

INTRODUCTION : LA PLACE DES CONTRATS DE CAPITAL DIFFÉRÉ DANS L'OFFRE DES ASSUREURS

PREMIERE PARTIE : LA PROTECTION DU SOUSCRIPTEUR

- Chapitre 1 : La notice d'information
- Chapitre 2 : Le délai de rétractation
- Chapitre 3 : L'adaptation du contrat aux besoins de l'assuré

DEUXIEME PARTIE : LES RAISONS DE LA SOUSCRIPTION POUR SOI-MEME

TROISIEME PARTIE : LE CHOIX DE LA COMPAGNIE

- Chapitre 1 : les pratiques commerciales: les frais
- Chapitre 2 : le risque débiteur de la compagnie

QUATRIEME PARTIE : LE MONTANT INVESTI

- Chapitre 1 : Aucune limite à la détention de son patrimoine en assurance vie
- Chapitre 2 : Des recommandations prudentielles sans réel fondement
- Chapitre 3 : Souscription aux âges élevés de la vie

CINQUIEME PARTIE : CHOIX DE LA DURÉE DU CONTRAT

- Chapitre 1 : Contrats à durée viagère
- Chapitre 2 : Contrats à durée déterminée

SIXIEME PARTIE : CHOIX DU MODE D'ACQUISITION

- Chapitre 1 : Souscription individuelle
- Chapitre 2 : Co-adhésion

SEPTIEME PARTIE : CHOIX DES PERSONNES ASSUREES ET DES BÉNÉFICIAIRES

- Chapitre 1 : Choix de la personne assurée
- Chapitre 2 : Le choix des bénéficiaires

HUITIEME PARTIE : GESTION DU CONTRAT PAR LE SOUSCRIPTEUR

- Chapitre 1 : La gestion du contrat souscrit en adhésion simple
- Chapitre 2 : La gestion des contrats souscrits en co-adhésion
- Chapitre 3 : Gestion du contrat confiée à un mandataire
- Chapitre 4 : Gestion pour le compte de l'incapable

NEUVIEME PARTIE : CHOIX DES ACTIFS ADOSSÉS, LA GESTION FINANCIÈRE DU CONTRAT

DIXIEME PARTIE : LE CONTRAT D'ASSURANCE ET LA LIQUIDATION DE LA COMMUNAUTÉ

Chapitre 1 : Communauté dissoute par le divorce des époux

Chapitre 2 : Communauté dissoute par le décès de l'un des époux

ONZIEME PARTIE : LE CONTRAT D'ASSURANCE : INSTRUMENT DE GARANTIE

Chapitre 1 : La couverture du risque décès de l'emprunteur

Chapitre 2 : La couverture du risque de défaut de l'emprunteur

DOUZIEME PARTIE : INSAISSABILITÉ DU CONTRAT

Chapitre 1 : En raison du caractère personnel du droit de rachat

Chapitre 2 : En raison de l'absence de droit à saisir

Chapitre 3 : L'inopposabilité de la souscription d'un contrat d'assurance en période suspecte

Chapitre 4 : La saisissabilité rendue possible au profit exclusif du trésor public

TREIZIEME PARTIE : DISPONIBILITE DE L'EPARGNE ACQUISE : L'EXERCICE DU DROIT DE RACHAT

Chapitre 1 : Les modalités de récupération de l'épargne brute

Chapitre 2 : Indisponibilité du droit de rachat : l'acceptation bénéficiaire

Chapitre 3 : Modalités de paiement du droit de rachat

QUATORZIEME PARTIE : FISCALITE DE L'EPARGNE ACQUISE

Chapitre 1 : Fiscalité des rachats

Chapitre 2 : La non imposition des avances

Chapitre 3 : L'imposition des rentes

Chapitre 4 : L'imposition du capital versé à un tiers bénéficiaire en cas de vie

LIVRE 2 : DENOUEMENT DES CONTRATS DE CAPITAL DIFFERE : STIPULATION POUR AUTRUI

PREMIERE PARTIE : DESIGNATION ET IDENTIFICATION DES BENEFICIAIRES

Chapitre 1 : Quel support pour la désignation

Chapitre 2 : Mode de désignation : identité ou qualité ?

Chapitre 3 : Choix des bénéficiaires

Chapitre 4 : Le changement de bénéficiaire

DEUXIEME PARTIE : LES DROITS ET OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES POUR PERCEVOIR LE CAPITAL DES CONTRATS DENOUES

Chapitre 1 : Droit à la connaissance du contrat

Chapitre 2 : Acceptation bénéficiaire

Chapitre 3 : Divisibilité de l'acceptation : choix et options

Chapitre 4 : Modalités de règlement du capital

Chapitre 5 : Droits « partage » sur le capital

TROISIEME PARTIE : CONDITIONS DE L'ATTRIBUTION BENEFICIAIRE

Chapitre 1 : Conditions suspensives

Chapitre 2 : Conditions résolutoires

QUATRIEME PARTIE : DROITS SPECIFIQUES DU BENEFICIAIRE DU CONTRAT D'ASSURANCE

- Chapitre 1 : Droits et obligations vis-à-vis de la succession du défunt
- Chapitre 2 : Droits et obligations vis-à-vis des créanciers du défunt
- Chapitre 3 : Droits et obligations vis-à-vis de la communauté dissoute

CINQUIEME PARTIE : DROITS DES HERITIERS EXCLUS DU BENEFICE DE L'ASSURANCE

- Chapitre 1 : Droit à la connaissance de l'existence des contrats dénoués
- Chapitre 2 : Droit à la connaissance de la qualité du ou des bénéficiaires
- Chapitre 3 : Action des héritiers exclus

SIXIEME PARTIE : DROITS ET OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES VIS-A-VIS DE L'ETAT

- Chapitre 1 : les règles fiscales d'imposition
- Chapitre 2 : Tentative de limitation des avantages fiscaux

LES SOCIETES CIVILES (DUREE : 2 JOURS)**PREMIERE PARTIE : INTERET DE LA SOCIETE CIVILE**

- Chapitre 1 : Définition de la société civile
- Chapitre 2 : Utilisation de la société civile en gestion de patrimoine

DEUXIEME PARTIE : CONSTITUTION DE LA SOCIETE CIVILE

- Chapitre 1 : Avec qui ?
- Chapitre 2 : Pourquoi ?
- Chapitre 3 : Comment ?
- Chapitre 4 : Quel coût ?

TROISIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

- Chapitre 1 : Quelle répartition des pouvoirs ?
- Chapitre 2 : Quid du résultat ?
- Chapitre 3 : Quelle fiscalité ?

QUATRIEME PARTIE : RETRAIT D'UN ASSOCIE ET DISSOLUTION DE LA SOCIETE CIVILE

- Chapitre 1 : retrait d'un associé
- Chapitre 2 : Dissolution

LA GESTION DU PATRIMOINE DES PERSONNES PROTEGEES (DUREE : 1 JOUR)

Introduction : Quelques chiffres de la population concernée ou de l'opportunité d'anticiper les difficultés pour mieux maîtriser les contraintes de gestion

PREMIERE PARTIE : L'APPROCHE JURIDIQUE DES REGIMES CIVILS DE PROTECTION APRES LA REFORME DU 5 MARS 2007

Chapitre 1 : Présentation des régimes de protection des majeurs

1. Les différents régimes : Sauvegarde de justice, curatelle, tutelle
2. Mise en œuvre de ces régimes de protection
3. Fonctionnement de ces régimes de protection
4. Incidences sur la gestion du patrimoine (gestion des valeurs mobilières, immobilier, baux, assurance vie...)

Chapitre 2 : Présentation des régimes de protection des mineurs

1. Rappel des règles en matière d'autorité parentale
2. Particularités des régimes des mineurs

DEUXIEME PARTIE : L'APPROCHE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GESTION DE PATRIMOINE DES PERSONNES HANDICAPEES

Chapitre 1 : Rappel de quelques aides spécifiques : AAH, prestation de compensation, participation aux frais d'hébergement

Chapitre 2 : Le problème de la récupération des aides sociales

TROISIEME PARTIE : L'APPROCHE PATRIMONIALE DE LA PROTECTION DES PERSONNES PROTEGEES

Chapitre 1 : Adaptation du régime matrimonial

Chapitre 2 : Opportunités de la société civile

Chapitre 3 : Transmission anticipée et clauses spécifiques

Chapitre 4 : Contrats rente survie et épargne handicap

Chapitre 5 : Un nouvel outil issu de la loi du 5/03/2007 : le mandat de protection future

CONCLUSION : QUESTIONS-REPONSES

MODULE SOCIAL

STRATEGIES RETRAITE (DUREE : 1 JOUR)

PRESENTATION

PREMIERE PARTIE : LES REGIMES OBLIGATOIRES

Chapitre 1 : La retraite obligatoire de base

Chapitre 2 : La retraite obligatoire complémentaire

DEUXIEME PARTIE : LES REGIMES FACULTATIFS

Chapitre 1 : Panorama des différents régimes de retraite supplémentaire et d'épargne salariale

Chapitre 2 : Les différents dispositifs

TROISIEME PARTIE : METHODE DE RAISONNEMENT

Chapitre 1 : Quelle stratégie retraite pour le chef d'entreprise ?

Chapitre 2 : Comment comparer un contrat retraite Madelin ?

TEST D'EVALUATION PARTICIPANT

MODULE FISCAL

COMPRENDRE ET OPTIMISER LA FISCALITE PATRIMONIALE (DUREE : 2 JOURS ½)

PREAMBULE

LES ETAPES DU CALCUL DE L'IMPOT SUR LE REVENU

LE FOYER FISCAL

LE QUOTIENT FAMILIAL

LE CALCUL DE L'IMPOT SUR LE REVENU

LES TRAITEMENTS ET SALAIRES

PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGERES

IMPOSITION DES BENEFICES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS (BIC, BNC)

LES PRELEVEMENTS SOCIAUX

LES REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERES

PLUS VALUES SUR VALEURS MOBILIERES ET DROITS SOCIAUX

REVENUS FONCIERS

PLUS VALUES IMMOBILIERES

REVENU BRUT GLOBAL

REVENU NET GLOBAL

REVENU NET GLOBAL IMPOSABLE

LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES HAUTS REVENUS

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS

PLAFONNEMENT GLOBAL DE CERTAINS AVANTAGES FISCAUX

IMPOSITION DES REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFERES SELON LE SYSTEME DU QUOTIENT

INVESTISSEMENT IMMOBILIER LOCATIF (DUREE : 1 JOUR)**PREMIERE PARTIE : ANALYSE FISCALE**

- Avant-propos : défiscalisation immobilière et publicité
- Chapitre 1 : Les principes généraux des revenus fonciers
- Chapitre 2 : Les dispositifs relevant des revenus fonciers (la location nue)
- Chapitre 3 : Les dispositifs relevant des BIC (la location meublée)

DEUXIEME PARTIE : LE CONSEIL PATRIMONIAL

- Chapitre 1 : Les fondamentaux de l'investissement immobilier
- Chapitre 2 : Le choix du dispositif fiscal
- Chapitre 3 : Le montant de l'investissement
- Chapitre 4 : Les critères de décision (TRI ou enrichissement)

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (DUREE : 1 JOUR)**INTRODUCTION****PREMIERE PARTIE : PERSONNES IMPOSABLES**

- Chapitre 1 : Personnes physiques
- Chapitre 2 : Territorialité
- Chapitre 3 : Le foyer fiscal

DEUXIEME PARTIE : BIENS IMPOSABLES ET REGLES D'EVALUATION

- Chapitre 1 : Propriété des biens
- Chapitre 2 : Les biens immobiliers
- Chapitre 3 : Les biens mobiliers
- Chapitre 4 : Les biens grevés d'un droit d'usufruit ou d'un droit d'usage et d'habitation

TROISIEME PARTIE : LES BIENS EXONERES

- Chapitre 1 : L'exonération des biens non professionnels
- Chapitre 2 : L'exonération des biens professionnels
- Chapitre 3 : Les régimes d'exonération partielle
- Chapitre 4 : Le régime particulier prévu à l'article 885 O quinquies du CGI

QUATRIEME PARTIE : LES DETTES

Chapitre 1 : Dettes déductibles

Chapitre 2 : Dettes non déductibles

Chapitre 3 : Justification des dettes

CINQUIEME PARTIE : LE CALCUL DE L'IMPOT ET SON SUIVI

Chapitre 1 : Barème applicable

Chapitre 2 : Plafonnement de l'ISF en fonction du revenu (article 885 V bis du CGI)

Chapitre 3 : Souscription au capital de PME – Dons aux oeuvres

Chapitre 4 : Divers (limitation du plafonnement – bouclier fiscal)

Chapitre 5 : Déclaration à souscrire

Chapitre 6 : Les procédures de contrôle et prescription

Chapitre 7 : Les pénalités

FISCALITE DE LA TRANSMISSION A TITRE GRATUIT (DUREE : 1 JOUR ½)

PREMIERE PARTIE : LA FISCALITE DES DONATIONS

Chapitre 1 : Détermination de l'assiette

1. Territorialité
2. Règle d'évaluation
3. Exonérations
4. Donations spécifiques

Chapitre 2 : Le calcul des droits

1. Les abattements
2. Le barème
3. Les réductions de droits
4. La prise en charge des droits
5. Le rappel fiscal

Chapitre 3 : Cas particuliers

1. Don manuel et présent d'usage
2. Donation-partage

DEUXIEME PARTIE : LA FISCALITE DES SUCCESSIONS

Chapitre 1 : La déclaration

1. Objet de la déclaration de succession
2. Qui rédige la déclaration de succession ?
3. Dans quel délai doit-on déposer la déclaration de succession ?
4. Où doit-on déposer la déclaration de succession ?
5. Qui est tenu de faire une déclaration de succession ?
6. Formalisme de la déclaration de succession
7. Les étapes de la déclaration de succession

Chapitre 2 : La détermination de l'assiette taxable

1. Les reprises, les récompenses et les créances entre époux
2. La détermination de l'actif taxable
3. La détermination du passif déductible

Chapitre 3 : Le calcul des droits

1. Les abattements
2. Les tarifs applicables (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011)
3. Les réductions de droits (article 780 du CGI)
4. Le rappel fiscal des donations antérieures
5. Les modalités de paiement
6. Contrôle fiscal et redressement

Chapitre 4 : Cas particuliers : la fiscalité successorale de l'assurance-vie

1. Le contrat dénoué
2. Le contrat non dénoué
3. Schéma global de l'assurance vie

Chapitre 5 : Les conséquences fiscales de la réforme des successions du 23 juin 2006

1. Le cantonnement des libéralités (art. 1002-1 et 1094-1 du CC)
2. La renonciation à succession
3. La représentation d'un renonçant
4. Le droit de retour en faveur des ascendants
5. Le droit de retour en faveur des collatéraux

TROISIEME PARTIE : SOLUTIONS DES EXERCICES**QUATRIEME PARTIE : ANNEXES**

STRATEGIES PATRIMONIALES

OPTIMISATION DU CONSEIL PATRIMONIAL SOUS L'AXE COMMERCIAL ET COMPORTEMENTAL (DUREE : 1 JOUR)

PREMIERE PARTIE : LE RECENSEMENT PATRIMONIAL

DEUXIEME PARTIE : L'EXPLOITATION DE DONNEES JUSQU'A LA SIGNATURE

LA PROTECTION DU SURVIVANT DU COUPLE – ETUDE DE CAS (DUREE : 1 JOUR)

PREMIERE PARTIE : LA PROTECTION LEGALE DU CONJOINT SURVIVANT (LE MINIMUM)

Chapitre 1 : La promotion du conjoint en tant qu'héritier (augmentation de ses droits légaux supplétifs)

Chapitre 2 : La protection du conjoint survivant

DEUXIEME PARTIE : L'AUGMENTATION DES DROITS DU CONJOINT SURVIVANT VIA LA DONATION ENTRE VIFS

Chapitre 1 : L'acquisition de la propriété par donation entre vifs

Chapitre 2 : La précarité du droit de propriété issue d'une donation entre vifs

Chapitre 3 : Incidences de la réforme du divorce sur la donation entre vifs entre époux

TROISIEME PARTIE : L'AUGMENTATION DES DROITS DU CONJOINT VIA LES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Chapitre 1 : La donation entre époux au dernier vivant ou institution contractuelle

Chapitre 2 : Le testament

Chapitre 3 : Incidences de la réforme des droits légaux du conjoint sur les dispositions prises pour augmenter les droits dudit conjoint survivant

QUATRIEME PARTIE : L'AUGMENTATION DES DROITS DU CONJOINT VIA LA TECHNIQUE DES AVANTAGES MATRIMONIAUX

Chapitre 1 : Choix d'un régime matrimonial conventionnel

Chapitre 2 : Avantages matrimoniaux :

Chapitre 3 : Limites à la protection du conjoint survivant par contrat de mariage et stipulation d'avantages matrimoniaux

CINQUIEME PARTIE : LA PROTECTION DU CONJOINT VIA LA TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE

FORMALISATION DE STRATEGIES PATRIMONIALES (DUREE : 1 JOUR)**PREMIERE PARTIE : ETUDES QUANTITATIVES****Chapitre 1 : Choix d'un placement à court terme****Chapitre 2 : Assurance vie et objectifs patrimoniaux**

1. Revenus réguliers
2. Adossement du solde d'un prêt
3. Importance de l'antériorité fiscale

Chapitre 3 : Evaluation économique de l'usufruit

1. Réalisation d'un compromis
2. Prise en compte d'hypothèses de revalorisation

Chapitre 4 : Viager financier

1. Détermination du taux de rente
2. Revalorisation de la rente
3. Rentabilité

Chapitre 5 : Viager immobilier

1. Calcul de la rente
2. Indexation et révision de la rente viagère...

Chapitre 6 : Prêt viager hypothécaire

1. Analyse
2. Comparaisons...

DEUXIEME PARTIE : INVESTISSEMENT IMMOBILIER LOCATIF**Chapitre 1 : Calcul fiscal, calcul de trésorerie et « indicateur traditionnel » (TRI****Chapitre 2 : Autres indicateurs pour une meilleure approche du « conseil client »****Chapitre 3 : Choix du financement****Chapitre 4 : Prise en compte de l'environnement patrimonial du client****Chapitre 5 : Comparaisons**

ETUDES DE CAS DE SYNTHESE

Imaginer, mettre en forme au travers de cas pratiques les solutions applicables aux objectifs patrimoniaux les plus souvent rencontrés ; donner un contenu pratique aux divers enseignements tout au long de la formation.

Les cas traités permettront:

- de formaliser la démarche propre au conseil patrimonial,
- d'aborder successivement les aspects économiques et fiscaux (IR, revenus fonciers, ISF, succession), juridiques (communauté, succession, assurance vie, récompense) et sociaux (décès, retraite et réversion),
- de proposer des stratégies permettant de satisfaire à la diversité des préoccupations des épargnants.

**ETUDES DE CAS DE SYNTHESE PREMIER ET SECOND SEMESTRE
(DUREE : 5 JOURS)**

**PREPARATION AU DIPLOME UNIVERSITAIRE EN GESTION DE
PATRIMOINE DE L'UNIVERSITE D'Auvergne**

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette préparation est ouverte à ceux qui, soit de façon libérale, soit au sein d'une société ont la charge de conseiller une clientèle privée dans la gestion et l'organisation de leur patrimoine et justifient :

- soit d'un diplôme de niveau bac + 4 reconnu par l'Etat, sans autre condition.
- soit d'un diplôme de niveau bac + 2 et 5 ans d'expérience professionnelle,
- soit d'un diplôme de niveau bac et 8 ans d'expérience professionnelle ;

☞ Dans ces deux derniers cas, l'admission à la préparation est subordonnée à l'avis d'une commission de validation des acquis professionnels (VAP) organisée par le service de formation continue de l'Université d'Auvergne.

LIEUX

Cette préparation se déroulera soit à Clermont Ferrand, dans les locaux de l'AUREP, soit dans les autres villes suivantes : Lille, Paris et Aix-en-Provence.

PRIX

→ Clermont-Ferrand

⇒ Session annuelle à partir de janvier 2016

Le coût de la formation s'élève à **5 800** euros non soumis à la TVA.

- Modalités de règlement : versement de 1 450 euros à l'inscription puis 3 versements de 1 450 euros chacun en **février, avril et juin**

Le coût est ramené à **5 400** euros non soumis à la TVA pour les demandeurs d'emploi¹ au premier jour de la formation (justificatif à envoyer à l'AUREP) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation.

- Modalités de règlement : versement de 1 450 euros à l'inscription puis 3 versements de 1 316,66 euros chacun en **février, avril et juin**

⇒ Session été 2016

Le coût de la formation s'élève à **5 800** euros non soumis à la TVA.

- Modalités de règlement : versement de 1 450 euros à l'inscription puis 2 versements de 2 175 euros chacun en **juin et août**.

Le coût est ramené à **5 400** euros non soumis à la TVA pour les demandeurs d'emploi¹ au premier jour de la formation (justificatif à envoyer à l'AUREP) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation.

- Modalités de règlement : versement de 1 450 euros à l'inscription puis 2 versements de 1 975 euros chacun en **juin et août**.

→ Autres villes

Le coût de la formation s'élève à **6 400** euros non soumis à la TVA.

- Modalités de règlement : Versement de 1 600 euros à l'inscription puis 3 versements de 1 600 euros chacun en **février, avril et juin**

Le coût est ramené à **5 900** euros non soumis à la TVA pour les demandeurs d'emploi¹ au premier jour de la formation (justificatif à envoyer à l'AUREP) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation.

- Modalités de règlement : versement de 1 600 euros à l'inscription puis 3 versements de 1 433,33 euros chacun en **février, avril et juin**

Ces formations sont éligibles au 1% (Numéro d'activité : 83630284463).

¹ Ce statut doit être effectif au jour du démarrage de la formation.

➤ **Le paiement doit être réalisé :**

- par **chèque** à l'ordre de : **AUREP**
- **ou par virement bancaire** : CIC Lyonnaise de Banque Riom

Code banque	Code guichet	numéro de compte	RIB
10096	18247	00017847001	83

IBAN International Bank Account number
FR76 1009 6182 4700 0178 4700 183

BIC (Bank Identification Code)
CMCIFRPP

➤ **Ce prix ne comprend pas :**

- l'inscription aux examens du D.U. en Gestion de patrimoine de l'Université d'Auvergne qui sera réglée directement à cette Université (prévoir un montant de l'ordre de 200 euros).
- Les frais de validation des acquis professionnels versés au service de formation continue de l'Université d'Auvergne: 100 euros.

ANNULATION

- Pour toute annulation intervenue trente jours avant le début de la formation, le montant versé à l'inscription sera intégralement restitué ; passé ce délai et jusqu'au 10ème jour avant le début de la formation, il sera restitué pour moitié.
- Il n'y aura aucune restitution de ce montant pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de la formation.
- En cas d'abandon en cours de formation, l'intégralité du prix de la formation sera due.

INSCRIPTION

Vous trouverez un bulletin d'inscription en annexe.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances se réalise selon les dispositions suivantes :

- Première session :
 - Une épreuve de 3 heures, notée sur 30, en août 2016
 - Une épreuve de 4 heures, notée sur 60, en décembre 2016
- Deuxième session (pour les candidats ayant échoué à la première) :
 - Une épreuve de rattrapage de 3 heures, notée sur 30, en mars 2017
 - Une épreuve de rattrapage de 4 heures, notée sur 60, en mars 2017

Le candidat est admis lorsqu'il obtient une moyenne générale au moins égale à 10/20

Le candidat ajourné ou absent à la première session est admis à se présenter à la seconde session.

Une note de la première session supérieure ou égale à la moyenne peut être conservée pour la seconde session.

Le candidat qui repasse une épreuve perd le bénéfice de la note de la première session.

LIEU DE DEROULEMENT DES EXAMENS

Les examens se déroulent dans les locaux de :

Pour les groupes de Paris, Aix-en-Provence et Clermont-Ferrand
L'Ecole Universitaire de Management de l'Université d'Auvergne
Pôle tertiaire
26, avenue Léon Blum
63000 CLERMONT FERRAND

Et pour le groupe de LILLE :
FGES (Faculté de Gestion, Economie et Sciences)
Espace Robert Schuman,
58 Rue du Port
59000 LILLE

DATES DES EPREUVES

Les dates des examens sont arrêtées par l'Ecole Universitaire de Management de l'Université d'Auvergne et seront communiquées en cours d'année.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ENSEIGNEMENTS

Deux formules sont proposées (pour un même volume horaire de 273 heures) :

- **FORMULE DITE « ANNUELLE » : 3 JOURS PAR MOIS SUR 11 MOIS**

→ Un calendrier précis sera adressé avec la confirmation de l'inscription.

- **FORMULE DITE « ETE » : 7 SEMAINES SUR 3 MOIS**

UNIQUEMENT A CLERMONT-FERRAND

Juin - début juillet, fin août - mi septembre et une semaine en novembre 2016

→ Un calendrier précis sera adressé avec la confirmation de l'inscription.

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AU CONSEIL PATRIMONIAL**

**PREPARATION AU DIPLOME UNIVERSITAIRE
GESTION DE PATRIMOINE**

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à l'adresse suivante :

AUREP

**36, rue Maréchal de Lattre de Tassigny
63000 CLERMONT FERRAND**

NOM :

Prénom(s) :

Adresse :

.....

Code postal : VILLE :

Téléphone personnel :

Téléphone mobile :

Adresse e-mail :

PHOTO
D'IDENTITE

(A joindre
impérativement)

Date de naissance :

Lieu : Dépt. :

Situation de famille : Nombre d'enfants :

Numéro National d'Identification : INSEE ou Sécurité sociale :

Statut : Salariés (financement employeur)

Demandeur d'emploi,

Particulier à ses frais

Autre (préciser ; ex : chef d'entreprise...)

SOCIÉTÉ VOUS EMPLOYANT :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Fonction actuelle :

Téléphone professionnel : Fax :

Adresse e-mail professionnelle :

NIVEAU D'ÉTUDES ET DIPLOMES SCOLAIRES OU UNIVERSITAIRES :

(Joindre obligatoirement copie des diplômes) :

.....

.....

QUALIFICATIONS OU DIPLOMES PROFESSIONNELS

(Joindre copie des diplômes) :

.....

.....

Je joins mon Curriculum Vitae détaillé et fiche de validation des expériences professionnelles dûment remplie (obligatoire si vous n'avez pas de diplôme bac+4 d'Etat ou reconnu par l'Etat)

NOM, ADRESSE POSTALE ET COURRIEL DE FACTURATION :

e-mail :@.....

:-::-:-:-

Je soussigné (e).....

demande mon inscription à la préparation au Diplôme Universitaire « Gestion de Patrimoine » à :

Lieux	Tarif normal		Tarif réduit (demandeurs d'emploi)	
Clermont-Fd Cycle annuel	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 450 euros établi à l'ordre de l'AUREP	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 450 euros établi à l'ordre de l'AUREP
	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 450 euros (voir RIB page 32)	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 450 euros (voir RIB page 32)
Clermont-Fd Cycle été	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 450 euros établi à l'ordre de l'AUREP	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 450 euros établi à l'ordre de l'AUREP
	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 450 euros (voir RIB page 32)	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 450 euros (voir RIB page 32)
Aix-en-Provence	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 600 euros établi à l'ordre de l'AUREP	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 600 euros établi à l'ordre de l'AUREP
	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 600 euros (voir RIB page 32)	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 600 euros (voir RIB page 32)
Paris	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 600 euros établi à l'ordre de l'AUREP	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 600 euros établi à l'ordre de l'AUREP
	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 600 euros (voir RIB page 32)	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 600 euros (voir RIB page 32)
Lille	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 600 euros établi à l'ordre de l'AUREP	<input type="checkbox"/>	Je vous joins un chèque d'acompte de 1 600 euros établi à l'ordre de l'AUREP
	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 600 euros (voir RIB page 32)	<input type="checkbox"/>	Je fais un virement d'acompte de 1 600 euros (voir RIB page 32)

et m'engage à régler l'intégralité de la formation en cas d'abandon.

A, le

Signature :

Cachet de l'entreprise et visa
si la formation est prise en charge par celle-ci
Nom, prénom et qualité du signataire

- Pour toute annulation intervenue trente jours avant le début de la formation, le montant versé à l'inscription sera intégralement restitué ; passé ce délai et jusqu'au 10^{ème} jour avant le début de la formation, il sera restitué pour moitié.
- Il n'y aura aucune restitution de ce montant pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de la formation.
- En cas d'abandon en cours de formation, l'intégralité du prix de la formation sera due.

Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé

Ces informations confidentielles seront utilisées par les organisateurs conformément à l'article 27 de la loi 78-17 de janvier 1978.
Un droit d'accès et de rectification peut-être exercé librement auprès d'eux

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (Décret 1985)

☞ Avez-vous déjà présenté un dossier de Validation des Acquis Professionnels (VAP)

à l'Université d'Auvergne ? OUI NON

La décision était-elle favorable ? OUI NON

Date de la décision :

ⓘ Important : Les candidats ayant obtenu une décision favorable sont dispensés du dépôt de cette fiche de demande de validation des acquis professionnels.

IDENTITE

■ Mme M.

■ NOM PATRONYMIQUE:

■ NOM USUEL (marital) :

■ PRENOM :

■ Date et lieu de naissance :

■ N° de Sécurité Sociale :

■ Nationalité :

■ ADRESSE : N° : Rue :

Code postal : Commune :

■ Tél. domicile : Tél. professionnel :

■ E-mail :

LA DEMANDE (cochez le diplôme souhaité)

- D.U. Gestion de Patrimoine
- D.U. Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise
- D.U. Gestion Internationale du Patrimoine

INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

Situation actuelle

1. vous exercez une activité professionnelle :

Fonction :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal.....Ville.....Tel :

2. vous êtes actuellement sans emploi :

Etes-vous inscrits au Pôle Emploi ? OUI NON Date d'inscription :

Autres :

3. Statut

Demandeur d'emploi

Fonctionnaire

Salarié du secteur privé

Salarié du secteur public

Travailleur non salarié

Inactif/Retraité

4. Catégorie Socioprofessionnelle

Ouvrier

Employé

Profession intermédiaire (technicien)

Cadre

Non salarié

Autre :

La fonction dominante (2) de votre activité professionnelle :

(Joindre un CV détaillé)

Une fonction de production

Une fonction commerciale

Une fonction de gestion administrative
et financière

Une fonction de conception et de recherche

Une fonction de conseil

Autre : précisez.....

Avez-vous exercé des responsabilités hiérarchiques ?

OUI

NON

(présenter un organigramme)

² Argumenter votre choix brièvement

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Intitulé du poste (en lien avec le diplôme demandé)	Période d'emploi		Nom et adresse de l'employeur	Temps complet/partiel (possibilité de présenter brièvement les tâches composant le poste en %)
	Date de début	Date de fin		

FORMATIONS

FORMATIONS DIPLOMANTES

INTITULE DES ETUDES	ANNEE	DIPLOME OBTENU

AUTRES FORMATIONS

Intitulé de la formation	Organisme	Date et durée

LE PARCOURS DE FORMATION PEUT DONNER DES ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES AUX MEMBRES DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE MEME SI CE N'EST PAS UNE CONDITION POUR OBTENIR UNE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)..... atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Fait à :Le :

Signature :

**VOTRE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP) SERA INSTRUITE PAR LA COMMISSION COMPETENTE DE L'UNIVERSITE D'AUVERGNE.
SA DECISION SERA COMMUNIQUÉE AU PRESIDENT DE L'AUREP QUI VOUS EN INFORMERA.**

PIÈCES À FOURNIR :

- Curriculum vitae incluant les activités professionnelles et extra-professionnelles ayant un rapport ou non avec le diplôme.
- Copie des diplômes et justificatifs de formation.
- Attestations employeurs ou certificats de travail.
- La copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour.
- La copie de votre carte de demandeur d'emploi le cas échéant.

Le dossier et les pièces justificatives sont à remettre en 1 exemplaire accompagné de :

- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- Un Relevé d'Identité Bancaire.
- Un chèque de 100 € à l'ordre de *Madame l'Agent Comptable de l'Université d'Auvergne*.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

Le dossier est à retourner à :

AUREP
36, rue Maréchal de Lattre de Tassigny
63000 CLERMONT FERRAND

en même temps que le bulletin d'inscription

PRISE EN CHARGE DE VOTRE V.A.P. PAR UN TIERS

Si votre Validation des Acquis Professionnels est pris en charge par tiers (OPCA, Pôle Emploi, Employeur...), merci de faire compléter la partie ci-dessous à votre financeur :

- Raison sociale :
- Adresse de facturation :
Code postal :Commune :
- N° SIRET :
- N° de TVA Intracommunautaire :
- Adresse du siège social (si différent de l'adresse de facturation) :
Code postal :Commune :
- N° SIRET du siège social (si différent) :
- Coordonnées de la personne à contacter :
NOM Prénom :
Tél. :
E-mail :

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- Attestation de prise en charge, ci-jointe, à compléter et à signer par le financeur.
- Pour les sociétés : un extrait KBis et un R.I.B.
- Pour les associations : le récépissé de la déclaration en préfecture et un R.I.B.

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE (à remplir par le financeur)

Nous soussignés,
attestons que nous prenons en charge les frais liés à la Validation des Acquis Professionnels de Mme, M.
à hauteur de 100€.

Fait à :Le :

Signature et Cachet :